

AJOUT 1

Après le paragraphe 12

De plus, Mont-Orford inc. s'est engagé à conserver en nature au moins 50% du domaine qu'il entend construire, et de ne construire à pas moins de 25 mètres du ruisseau Castle, alors que la réglementation québécoise est de 10 mètres, soit 15 de moins, ou environ 50 pieds, sauf exception jusqu'à 15 mètres, qui ne s'applique pas dans le projet Orford, ce qui m'a été confirmé cet après-midi par le ministère de l'environnement.

On est donc loin du spectre TREMBLANT, comme plusieurs se font plaisir à le soulever, car à cet endroit, le développement a été fait sauvagement puisqu'il n'y a, dans le village piétonnier énormément plus grand que ce que ça pourra être à Orford, aucun arbre. Il n'y a que béton, même les bâtisses sont de béton pour la plus part. Cela n'a rien de commun avec des bâtiments de peu de hauteur que le projet de Orford projette, d'un style se mariant à la nature.

Comme citoyen, je suis outré que des gens soulèvent le spectre de TREMBLANT pour faire peur face au projet de Orford, car c'est fallacieux et malhonnête. Cela affecte considérablement la confiance qu'on peut avoir dans les propos des opposants au projet qui soulèvent de telles choses.

Comme citoyen intéressé parce que ma famille et moi sommes de grands usagers d'Orford, depuis plusieurs années, je me permets de dénoncer la manipulation de l'information de certains opposants. Il me suffit d'ajouter à l'exemple de TREMBLANT, le discours retrouvé dans un mémoire d'un des plus farouches opposants au projet du Mont-Orford, celui de monsieur Jean-Guy Dépôt, où, au lieu de se réjouir de l'engagement du promoteur de faire passer la marge de protection du ruisseau Castel à 25 mètres, soit 50 mètres au total, alors que celle exigée n'est que de 10 mètres, on s'est plutôt attardé à dire qu'au Nouveau-Brunswick, elle est de 75 mètres. Bravo pour le Nouveau-Brunswick mais en regard de la réglementation québécoise, le promoteur va plus loin, beaucoup plus, manifestant ainsi son désir de se soucier de l'environnement tout en favorisant le développement nécessaire du centre de ski du Mont-Orford.

Il en va de même en ce qui a trait à ses propos sur la valeur des terrains, tentant de façon démagogique de faire voir que les citoyens sont perdants. Cela dépend de la façon de calculer. Quand il dit que la preuve est faite de la plus grande valeur des terrains acquis par Mont-Orford versus ceux qui seraient échangés, par le fait que c'est-là qu'il veut construire, il oublie de dire que cette plus grande valeur est directement reliée au fait qu'ils sont accolés au centre de ski et à ses activités touristiques, et parce qu'ils seront construits, ce qui n'est pas le cas actuellement et surtout, ne peut être le cas actuellement sans les changements

demandés. Ce genre d'argument est une insulte à l'intelligence publique et une manipulation de l'information, qui discrédite l'ensemble de ses prétentions.

Il en va de même d'un autre propos dérisoire lu dans la Tribune, avancé par le clan Benoît, aussi farouchement opposé au projet. Ils semblent avoir trouvé la solution : Un centre de ski nouveau genre, où on pourra effectuer de merveilleuses descentes, en silence, sans bruit aucun... Je les félicite mais leur demande en même temps, de sortir de l'argent de leurs poches et de tenter l'expérience de développer un tel centre de ski... Comme citoyen des propos aussi risibles manifestent clairement la mauvaise foi et est une insulte à mon droit de citoyens d'être correctement informé sur un sujet du domaine public.

Ces exemples, puisés au hasard, démontrent que les opposants environnementaux au projet de Mont-Orford Inc., ne sont pas crédibles. Comme citoyen, j'aurais aimé pouvoir compter sur leur expertise technique afin de me faire une opinion. En se discréditant ainsi, il me prive de mon droit d'être intelligemment informé. Je ne peux les croire...!

AJOUT 2

Paragraphe 12 :

Au sujet des emplois, le Syndicat des ouvriers du textile regroupant les salariés syndiqués des usines DIFCO et C.S. BROOKS, m'indiquait, pas plus tard que cet après-midi, que depuis 3 ans, il y a eu une perte d'environ 600 employés syndiqués. Il en reste environ 550 au total, dans ces deux entreprises, soit 350 chez DIFCO et environ 200 chez C.S. BROOKS. Si on y ajoute la main-d'œuvre non syndiquée, nous obtenons un total d'environ 750 à 800 employés.

Si au Syndicat du textile on refuse d'admettre qu'il y a un risque sérieux de fermeture de ces usines, dans un délai peut-être plus rapproché qu'on peut le croire, on ne peut certes ignorer cette réalité qui est devenue un secret de polichinelle, surtout depuis la déréglementation dans ce domaine.

Il en va de même pour d'autres grandes usines de Magog et de la région, notamment dans des secteurs moins comme le textile et le caoutchouc.

Ce sont des centaines de salariés qui en seront affectés, dont un fort pourcentage sera poussé à la recherche bien involontaire d'un emploi de remplacement. Dans de tels cas, des comités de replacement sont formés afin de relocaliser des travailleurs non spécialisés, comme ce sera le cas de la plus part bientôt à Magog.

Or, le projet du Mont-Orford permet d'entrevoir une création importante d'emplois non spécialisés, dans un grand nombre, ce qui est manifestement rare par les temps qui courent... Toute la communauté en bénéficiera, ce sera autant de personnes qui pourront rester sur le marché du travail, faire vivre leur famille et contribuer à la société, sans être à sa charge. Malheureusement, on a peu ou pas du tout parlé de ces gens... sont-ils trop petits? Pourtant, ils votent eux aussi et paient des impôts, dont près de 7 millions de dollars ont soutenu les activités du centre de ski après le retrait de Fernand Magnan de la direction de celle-ci.

La chose est actuelle et on ne peut être l'ignorer. J'ai demandé au Syndicat des ouvriers du textile la raison pour laquelle il était absent aux audiences. Réponse : par ce qu'on n'a pas les ressources pour le faire, celles-ci étant toutes axées sur des tentatives de sauvegarder les usines. Or, à ce sujet, l'expérience sherboise démontre que les avenues sont peu positives, il suffit de penser à ce qui se passe chez Cavalier Textile, où les salariés ont acheté l'usine qui, malheureusement, n'a pas donné les résultats espérés.

AJOUT 3

Après paragraphe 16 :

À ce sujet, il me semble que la balance des avantages et inconvénients penche en faveur des citoyens ordinaires. Si la valeur des terrains peut ne pas être égale, si la superficie du parc peut être différente après l'échange de terrain, l'homme de la rue dont je suis, le simple citoyen, payeur de taxes et voteur, a aussi le droit de vivre chez-lui et une telle différence ne justifie pas qu'on l'ignore.